

Thibault THOMAS 91

De: SELARL MANCIER-LHEURE NOUGARET <avocats@mancier-lheure-avocat.fr>
Envoyé: lundi 23 octobre 2017 14:14
À: thibault.thomas91@neuf.fr
Objet: Dossier THOMAS / FIX

Cher Monsieur,

Dans cette affaire, je reviens vers vous et vous informe avoir relancé le Conseil de Madame FIX, qui m'a confirmé avoir transmis le protocole d'accord à sa cliente, qui en accepte le principe.

Notre confrère souhaite y apporter quelques corrections et nous le transmettra ensuite.

Dans ces conditions, le Tribunal de Grande Instance d'Evry a renvoyé ce dossier au 18 Janvier 2018 compte tenu de l'accord en cours.

Nous pourrons signer le protocole dès son retour ; mais rien ne vous empêche d'ores et déjà de contacter le Notaire pour entamer les démarches afin d'établir l'acte liquidatif.

Je tenais à vous en aviser et reste à votre disposition.

Cordialement,

Anne-Claire LEPELTIER

Assistante

SELARL MANCIER-LHEURE NOUGARET

**Maître Elisabeth MANCIER-LHEURE (Spécialisée en Droit Immobilier et
Droit de la Famille des Personnes et de leur Patrimoine)**

Maître Gilles NOUGARET (Docteur en Droit Public)

Avocat au Barreau de l'Essonne

13 Place du Marché – BP 83

91312 MONTLHERY Cedex

Tel : 01.69.80.60.82 / Fax : 01.69.01.97.31

Courriel : avocats@mancier-lheure-avocat.fr